



Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts

Résumé de l'AVIS 2018/C/5

Le Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts a été saisi par le Secrétaire général de la FFT d'une demande de consultation relative à la situation potentielle de conflit d'intérêts d'un candidat à une commission fédérale.

Après examen des données de l'espèce, le Comité considère que le candidat se trouve bien en situation de conflit d'intérêts dans la mesure où son intérêt propre, en tant que salarié d'une société, est de nature à influencer ou même seulement paraître influencer l'exercice de ses fonctions au sein de la commission fédérale.

EN CONCLUSION

Le Comité d'éthique, dont la fonction consiste, à travers ses avis, à sensibiliser tous les acteurs du tennis aux questions d'éthique, de déontologie et de conflits d'intérêts,

Recommande à la personne concernée de renoncer à se porter candidate à l'élection à la commission fédérale ;

Invite le Secrétaire général à s'assurer que les autres candidatures à cette commission n'omettent pas des éléments susceptibles de révéler un conflit d'intérêts ;

Recommande au Secrétaire général d'envisager une modification de l'article 11 des Règlements administratifs de la FFT de sorte à :

- inclure parmi les conditions de candidature aux commissions fédérales la production par tout candidat d'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts,
- soumettre les membres élus des commissions fédérales à une déclaration annuelle d'absence de conflit d'intérêts ;

Décide de publier sur le site internet de la FFT un résumé de l'avis.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0) 1 47 43 04 94 – www.fft.fr

